MAIRIE de SAINTE-REINE-DE-BRETAGNE LOIRE-ATLANTIQUE

Code Postal : 44160 Téléphone 02 40 01 10 22



118/2023

ARRETE TEMPORAIRE

portant réglementation de la circulation sur : Route Départementale n° 4

Commune de SAINTE-REINE-DE-BRETAGNE

LE MAIRE DE LA COMMUNE DE SAINTE-REINE-DE-BRETAGNE

VU le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L2213-1 et suivants,

VU le code de la route, notamment ses articles L110-1 et suivants, R411-1 et suivants, R413-1 et suivants ;

VU le code de la voirie routière et notamment les articles L113-1 et R113-1 :

VU l'instruction interministérielle sur la signalisation routière, - 8ème partie : signalisation temporaire - approuvée par l'arrêté du 6 novembre 1992, modifié par l'arrêté du 12 décembre 2018 ;

VU l'arrêté du département de Loire-Atlantique portant permission de voirie en date du 26/06/2023 ;

CONSIDERANT la demande de travaux par l'entreprise SAUR, représentée par M. ALLETRU Olivier et Mme DAVID Charlotte, située 7, rue Pasteur 44310 SAINT PHILBERT DE GRANDLIEU, pour le branchement d'adduction d'eau potable situé au 17 bis, rue des Sapins, à SAINTE REINE DE BRETAGNE

CONSIDERANT qu'il convient de réglementer temporairement la circulation sur la RD 4 dans un but de sécurité publique



ARRÊTE

ARTICLE 1

La circulation routière sera réglementée sur la route départementale 4, au 17 bis, rue des Sapins sur la commune de SAINTE-REINE-DE-BRETAGNE

du 2 au 9 octobre 2023

La vitesse sera limitée à 30km/h, la circulation sera basculée sur la chaussée opposée, le stationnement et le dépassement seront interdits.

La signalisation sera à adapter selon les exigences du chantier : Alternat par feux tricolores et/ou PANNEAU B15.

En cas d'aléas techniques ou météorologiques, l'application de ces mesures de restriction pourra être prolongée jusqu'au 16 octobre 2023.

ARTICLE 2

La fourniture, la pose, la dépose et la maintenance de la signalisation correspondante seront assurées par l'entreprise SAUR, représentée par M. ALLETRU Olivier et Mme DAVID Charlotte, située 7, rue Pasteur 44310 SAINT PHILBERT DE GRANDLIEU.

ARTICLE 3

Toute contravention au présent arrêté sera constatée et poursuivie conformément aux lois et règlements en vigueur.

ARTICLE 4

Le présent arrêté sera affiché en mairie de SAINTE-REINE-DE-BRETAGNE et placardé aux extrémités du chantier ou des sections réglementées.

ARTICLE 5

Madame la Directrice générale des services de la commune de SAINTE-REINE-DE-BRETAGNE

Monsieur le Commandant du groupement de gendarmerie de Loire-Atlantique de PONTCHATEAU

sont chargés chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à SAINTE REINE DE BRETAGNE Le 20 septembre 2023 Le Maire, Michel PERRAIS





Demande d'arrêté de police de la circulation

Code de la route L411-1 à L411-7 Code général des collectivités territoriales L2213-1 à L2213-6.1



N° 14024*01

Ministère chargé des transports Gestionnaires des réseaux routiers Ministère chargé

Le demandeur Particulier □ Service public □ Maître d'œuvre ou conducteur d'opération ☒ Entreprise ☒ Nom : Prénom :
Dénomination : SAUR Représenté par : ALLETRU Olivier / DAVID Charlotte
Adresse Numéro : 7 Extension : Nom de la voie : RUE PASTEUR Code postal : 44310 Localité : SAINT PHILBERT DE GRAND LIEU Pays : FRANCE Téléphone Indiquez l'indicatif pour le pays étranger : Courriel : charlotte.david@saur.com / olivier.alletru@saur.com
Si le bénéficiaire est différent du demandeur
Nom :
Adresse Numéro : Extension : Nom de la voie :
Code postal : Localité :
Courrier:
Localisation du site concerné par la demande
Voie concernée : Autoroute n° Route nationale n° Route départementale n° Voie communale n° Hors agglomération □ En agglomération □
Point de Repère (PR) routier d'origine d'application : Point de Repère (PR) routier de fin d'application : Point de Repère
Adresse Numéro : Extension : Nom de la voie : 17 B RUE DES SAPINS
Code postal : Localité : STE REINE DE BRETAGNE
Nature et date des travaux
Permission de voirie antérieure : Oui Non Si oui indiquer la référence : Description des travaux : BRANCHEMENT AEP EU EP D Date prévue de début des travaux : 02/10/2023 Durée des travaux (en jours calendaires) : 7
Réglementation souhaitée
Durée de la réglementation (en jours calendaires) : Date de début de réglementation : sélectionner date Restriction sur section courante Restriction sur bretelles
Sens de circulation concerné : Deux sens de circulation Sens des Points de Repères (PR) croissants
Sens des Points de Repères (PR) décroissants Fermeture à la circulation
Basculement de circulation sur chaussée opposée Circulation alternée : Par feux tricolores Manuellement Restriction de chaussée ET/ OU PANNEAU B15 C18
Neutralisation de la bande d'arrêt d'urgence (BAU) Empiètement sur chaussée Largeur de voie maintenue
Suppression de voie Nombre de voie(s) supprimée(s)
Circuler Stationner Dépasser Véhicules légers □ Véhicules légers □ Poids lourds □ Poids lourds □ Poids lourds
Vitesse limitée à : km/h Itinéraire de déviation (à préciser par sens) :
Autres prescriptions :

La pose, le maintien ou le retrait de la signalisation spécifique au chantier sont effectués par :
Le demandeur ☑ Une entreprise spécialité □
Nom : Prénom : Prénom : Dénomination : Représenté par :
Adresse Numéro : Extension : Nom de la voie :
Code postal Localité : Pays : FRANCE
Téléphone Indiquez l'indicatif pour le pays étranger :
Courriel:
Pièces jointes à la demande
Afin de faciliter la compréhension et l'instruction du dossier, la demande d'arrêté est accompagnée d'un dossier comprenant :
Une notice détaillée avec notamment l'évaluation de la gêne occasionnée aux usagers Plan de situation $1/10$ ou $1/20$ 000 $_{\text{eme}}$ Plan des travaux $1/200$ ou $1/500$ $_{\text{eme}}$ Schéma de signalisation \Box
Itinéraire de déviation 1/2 000 ou 1/5 000ème
J'atteste de l'exactitude des informations fournies \square Fait à : SAINT PHILBERT DE GRAND LIEU Le : 20/09/2023
Nom : ALLETRU Prénom : OLIVIER Qualité : RESPONSABLE TRAVAUX

